
MAIRIE**MAIRIE d'Arbouans**
25400 ARBOUANSDEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de
MONTBELIARD
Canton d'AUDINCOURT
Commune d'ARBOUANS

Arrêté municipal
Meeting aérien pour les 90 ans de l'aéroclub du Pays de Montbéliard 2023
Samedi 13 mai 2023 et Dimanche 14 mai 2023

Arnaud ROTA, Maire d'ARBOUANS,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'Aéro-Club de Courcelles-les-Montbéliard de Monsieur Pascal FAIVRE, président du comité d'Organisation et de Coordination - rue Oehmichen - 25420 COURCELLES LES MONTBELIARD, en date du 02 janvier 2023,

Et afin de permettre le bon déroulement de la manifestation « Meeting Aérien », tout en assurant la sécurité des usagers.

ARRÊTÉ

Article 1 : Stationnement du dimanche 14 mai de 10h00 à 19h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit hors cases le long des trottoirs ou des accotements de la totalité des rues et quartiers suivants :

- Quartier des Vignottes
- Avenue de l'Europe
- Quartier des Champs de pierre
- Rue de Courcelles
- Rue des écoles
- Rue du château d'eau
- Quartier des Essarts bas et haut
- Quartier des vergers
- Rue du stade
- Quartier des Courts Champs
- Quartier des sablonnières
- Rue des sablières
- Chemin de Belchamps
- Avenue Léon Blum
- Le rond-point Hatier
- Le domaine des Saules (nouveau lotissement)
- Les parkings et rue des Pouges
- Rue des Combes

Même les riverains ne pourront se stationner => ils devront se mettre dans leur garage, au risque de créer trop de stationnement sauvage, des bouchons, source de difficulté d'accès aux secours.

Utilisation des parkings de la zone blanche = HYPER U à EXINCOURT, l'Axone à MONTBELIARD, l'IUT des Pied des Gouttes pour le stationnement des véhicules.

Ces zones de stationnements seront desservies par des navettes de bus EVOLITY.

Utilisation du parking mobilité vélo de la zone jaune = qui sera sur les espaces verts, proches de l'aérodrome.

Utilisation du parking PMR de la zone jaune = qui sera sur les dessertes goudronnées, proches de l'aérodrome ou plus lointains mais desservis par les bus EVOLITY.

Article 2 : Circulation du dimanche 14 mai de 10h00 à 19h00

La circulation de tout véhicule extérieur à la commune sera interdite, hormis les secours, et sera dévié des rues suivantes :

- La rue de la sablière à compter du panneau d'Arbouans dans le prolongement de la rue de la sapinière (AUDINCOURT)
- La rue des Ecoles dès le CD34 route de Montbéliard

Afin de ne pas compromettre le libre accès des riverains, un système de badge pourra être mis en place.

La circulation de tout véhicule sauf bus et secours sera interdite sur la RD472 (route départementale fermée)

Une mise en place des points de filtrage par des signaleurs de l'organisation seront placés sur les rues suivantes :

- La rue des Ecoles
- La rue des Sablières

En conséquence :

- Les véhicules en provenance de la rue de l'Aérodrome seront déviés sur la rue des écoles et sur la rue des Sablières
- Les véhicules en provenance du rond-point Hatier, seront déviés sur la RD34 vers Montbéliard et sur la route de Montbéliard vers Audincourt

Article 3 : Fermeture du samedi 13 mai de 10h00 à 21h00 et le dimanche 14 mai de 10h00 à 19h00

Fermeture complète du site du domaine des Saules, du tir à l'arc, des stades et de la mairie à tous les véhicules et à tous les utilisateurs.

Article 4 : Signalétique

Toutes les signalisations nécessaires seront mises à disposition par les Services Municipaux et mis en place par les organisateurs.

Article 6 : Exécution

Monsieur Le Maire et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Affichage

- Sur les lieux impactés
- En mairie
- Site internet
- Panneaux communaux
- Panneau d'affichage
- Riverains

Article 8 : Ampliation

- Organisateur
- SDIS
- Police Nationale
- MOVENTIS
- STA
- Sous-Préfecture
- Commune de Montbéliard
- Commune d'Audincourt
- Commune de Courcelles Les Montbéliard
- Commune de Voujeaucourt

Fait à Arbouans, 23 mars 2023

Le Maire,

Arnaud ROTA

